

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Remplacement d'un membre de la commission sectorielle "Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche"	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code électoral et notamment l'article L.360,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 approuvant la formation des Commissions sectorielles,
- VU** le règlement intérieur du Conseil régional des Pays de la Loire,

CONSIDERANT la démission de Madame Monique LIEUMONT-BRIAND à compter du 1^{er} octobre 2019 de son mandat de conseillère régionale,

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture du 11 octobre 2019 désignant Madame Barbara MAZIERES en qualité de conseillère régionale suite à la démission de Madame Monique LIEUMONT-BRIAND

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

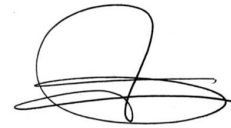
ENTENDU Lucie ETONNO, Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Ina SY, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Franck LOUVRIER, Stéphane IBARRA, Philippe HENRY, Bruno RETAILLEAU, Nathalie POIRIER, André MARTIN, Maurice PERRION, Roch BRANCOUR, Laurence GARNIER, Vanessa CHARBONNEAU, Laurent DEJOIE, Pascal GANNAT.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la composition de la commission sectorielle « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche », conformément à l'annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Absents lors du vote : Alain AVELLO (non inscrit), Marguerite LUSSAUD (non inscrit)

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs